



Syndicat Autonome National des
Experts de l'Education Routière
et de la Sécurité Routière
Syndicat affilié à l'UNSA

BULLETIN D'ADHESION

ANNEE 2025

A envoyer à :

SANEER&SR
DDT de la Marne
40 Bld Anatole France
CS 60554

Renouvellement ☐

Nouvelle adhésion ☐

51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Informations générales

MME ☐

M. ☐

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

VOIE

CP

VILLE

TÉL

MAIL

@

DÉLÉGUÉ(E) DÉPARTEMENTAL(E) ☐

SIÈGE AU CSA ☐

DÉLÉGUÉ(E) RÉGIONAL(E) ☐

Situation administrative

IPCSR ☐

TITULAIRE ☐

1^{ÈRE} CLASSE ☐

DPCSR ☐

STAGIAIRE

2^{ÈME} CLASSE

DPPCSR

RETRAITÉ ☐

3^{ÈME} CLASSE ☐

EXAMINATEUR

ECHELON

DÉPARTEMENT
AFFECTATION

CENTRE
D'EXAMEN

Cotisation

STAGIAIRE ☐
90 €

TITULAIRE ☐
130 €

COUPLE ☐
195 €

VIREMENT ☐

NOMBRE DE
CHÈQUES*

NOM DU CONJOINT SI ADHÉSION COUPLE

JE RECONNAIS ADHÉRER AUX STATUTS
DU SANEER&SR**

DATE

SIGNATURE

*Le(s) chèque(s) doit(vent) être daté(s) du jour où il(s) est(sont) émis et établi(s) à l'ordre du **SANEER&SR**.

Pour un paiement en plusieurs fois vous pouvez indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos des chèques (en tout état de cause au plus tard le 01/12/2025). Pour régler par virement, contactez la trésorière à l'adresse suivante : tresorerie@unsa-saneer.org

**Les statuts sont disponibles sur www.saneer-sr.org page Adhérer.

IMPORTANT : la cotisation ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu N+1 à hauteur de 66 % du montant payé à l'année N (il suffit de compléter l'imprimé de déclaration N° 2042 (ou 2042 S) page 4 case AC et de joindre l'attestation fiscale.

Si le contribuable a opté pour les frais réels, le montant de la cotisation est à rajouter à la somme des frais réels.

Cotisation annuelle non remboursable, même en cas de résiliation, conformément aux statuts.